

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE N° 03/ONDH/ONU/2015 POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ NEGOCIE

L'Observatoire National du Développement Humain (ONDH) lance un appel à la concurrence pour la passation d'un marché négocié ayant pour objet la réalisation d'une étude portant sur « La Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique : analyse de l'état des lieux et perspectives ».

Le dossier du marché peut être retiré à l'ONDH, sis à Angle avenue Allal Al Fassi et avenue des FAR, Hay Ryad- Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma, le site web de l'ONDH : www.ondh.ma.

La date limite de réception des candidatures est fixée pour le 4 novembre 2015 à 10 heures.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs offres à l'ONDH, sis à Angle avenue Allal Al Fassi et avenue des FAR, Hay Ryad- Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception.

Les pièces à fournir par les concurrents sont :

1. LE DOSSIER ADMINISTRATIF : doit comprendre

1.1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a. La déclaration sur l'honneur en un exemplaire comprenant les indications et les engagements précisés à l'article 26 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 sur les marchés publics ;
- b. En cas de groupement, joindre au dossier administratif une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention et la répartition des prestations le cas échéant, conformément à l'article 157 du décret n° 2-12-349 précité ;
- c. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
 - S'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
 - S'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
 - ✓ une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - ✓ un extrait des statuts de la société et/ou le procès verbal de l'organe compétent pour donner pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;

- ✓ l'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
- d. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou, à défaut de paiement, qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du décret précité. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.
- e. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 27 juillet 1972 relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.
- f. Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.

2. LE DOSSIER TECHNIQUE : doit comprendre

- a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations similaires à l'objet du présent appel d'offres à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
- b. Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations similaires à l'objet du présent appel d'offres. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.
- c. La copie légalisée du certificat d'agrément du Ministère de l'Équipement dans le domaine 13 « études générales » et ce pour les BET nationaux, conformément au décret n°2.98.984 du 4 Hijja 1419 (22 mars 1999) instituant pour la passation de certains marchés de services pour le compte de l'État un système d'agrément des personnes physiques ou morales exécutant des prestations d'études et de maître d'œuvre.

NB : Les concurrentes retenus à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques seront invités à présenter une offre technique et une offre financière.